

LE CANAL 9



LE PAYS VALENCIEN A INAUGURÉ CES DERNIERS MOIS UNE NOUVELLE CHAÎNE DE TÉLÉVISION, BAPTISÉE CANAL 9. CET ÉVÉNEMENT MARQUE LA CONSOLIDATION DU PANORAMA TÉLÉVISIF EN LANGUE CATALANE.



ALBERT VILADOT JOURNALISTE



© RAFA GIL

Le panorama télévisif des territoires de langue catalane s'est consolidé ces derniers mois avec l'apparition d'une nouvelle chaîne de télévision, baptisée Canal 9. Il s'agit d'une chaîne publique directement rattachée à l'administration autonome et dont la création figurait dans le Statut d'Autonomie. Elle émet majoritairement en langue catalane, dans sa variante dialectale valencienne, et est devenue en peu de temps un moyen de communication important. C'est sans aucun doute une des plus notables entreprises réalisée par le gouvernement autonome valencien, à prédominance socialiste.

Il est curieux de constater, fait par ailleurs insolite dans le reste de l'Europe, que l'un des objectifs prioritaires des gouvernements autonomes de l'Etat espagnol ait été la création de chaînes de télévision. On en trouve en Catalogne, en Galice, au Pays Basque, à Madrid et en Andalousie. Et maintenant en Pays valencien. Un observateur attentif à la réalité péninsulaire devinerait vite que derrière le phénomène télévisif se pose un problème culturel et linguistique grave et non résolu. Ce n'est pas en vain que dans la majorité des territoires précités la langue du pays n'est pas le castillan, et malgré cela la langue nationale se trouve dans une situation délicate ou simplement en danger, comme dans le cas du basque.

Partant, la création des télévisions locales n'a absolument pas été le caprice de certains politiques désireux de manipuler un formidable instrument de pression et d'influence populaire. Mais plutôt, une demande longuement revendiquée où se reflétait la volonté de transmettre une cohérence nationale à une collectivité menacée dans ses signes

extérieurs en raison du manque d'outils d'information.

Le cas valencien, le dernier en l'occurrence, a permis de définir clairement l'importance d'une télévision dans une société moderne et évoluée. Un bref résumé s'impose ici pour expliquer cet événement de grande répercussion politique et sociale. La télévision de Catalogne, TV3, qui émet en catalan, s'est lentement introduite sur le territoire valencien grâce à l'accueil favorable de nombreuses associations citadines et des municipalités qui voyaient en TV3 la possibilité de recevoir une offre de communication toute nouvelle et compétitive. Vu que TV3 dépend du gouvernement autonome catalan, elle ne pouvait légalement arriver au Pays valencien qui constitue une autre autonomie. Mais la pression populaire et l'absence de régularisation légale ont permis à près de deux millions de valenciens de voir la télévision catalane. Ce phénomène touchant la communication de masse a totalement bouleversé la société valencienne, dans la mesure où il démontrait, sans problèmes ni tensions, que valenciens et catalans pouvaient partager un même moyen d'information dans la même langue. Les arguments empiriques de ceux qui affirmaient que les deux peuples parlaient deux langues différentes ne tenaient donc plus debout. Par ailleurs, cela prouvait également que TV3 n'avait aucune ambition colonialiste envers les valenciens, bien que contrôlée par un organisme public de majorité nationaliste, et non socialiste, comme à Valence.

Cependant cette dualité politique a été fatale à court terme pour la continuité de TV3 comme télévision d'une seule zone linguistique. Le gouvernement de Madrid, en accord avec ses collègues

idéologiques de Valence, a procédé à la fermeture catégorique des antennes réémettrices de TV3 en Pays valencien, pour ainsi faciliter l'introduction de la Télévision valencienne nouvellement créée et prévue dans le Statut d'Autonomie. En d'autres termes, dans un moment historique où le monde occidental s'efforce d'implanter la communication sans frontières et de capter les émissions télévisées des cinq continents moyennant une simple antenne parabolique, le gouvernement espagnol a consacré ses efforts à interdire la captation par les valenciens d'une télévision voisine qui parle la même langue. Inutile de dire qu'aucune action n'a été entreprise par le gouvernement espagnol contre la réception des télévisions étrangères sur l'Etat espagnol. Cela serait absurde et trivial. En toute logique, derrière cette action, il n'y avait aucun désir de faire respecter des lois inexistantes, mais plutôt la volonté de freiner les retrouvailles linguistique et culturelle de deux communautés, la catalane et la valencienne. Voilà donc un fait assez significatif qui démontre jusqu'à quel point est importante la communication audio-visuelle dans les sociétés modernes. Des siècles de séparation et d'écart commençaient à se rattraper grâce à l'installation de simples antennes de télévision.

La Télévision valencienne émet depuis déjà des mois et bénéficie d'une grande audience. TV3 est revenu en Pays valencien mais sur une autre fréquence, ce qui lui a valu de revoir depuis le début son processus d'installation. Le cas de ces deux télévisions de même que les passions politiques et commerciales qu'elles ont déchaînées, sont très certainement dignes d'étude pour plus d'un théoricien de n'importe quel pays du monde. ■